



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE / FRANTSSES ERREPUBLICA
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
HERRIKO ETXEKO DELIBERUEN LABURPENA
Séance 17 mars 2025 à 19h00 /
2025eko martxoaren 17ko biltzarra, arratseko 19:00ak

Date de la convocation / Deialdiaren data	Conseillers en exercice / Kontseilier kopurua	Nombre de présents / Hor zirenak
11 mars 2025 / 205eko martxoaren 11a	27	19

Etaient présents / Hor izenak :

Jean Louis FOURNIER, Philippe CELAYA, Marie Pierre CLAVENAD, Francis DOMANGÉ, Marc GRACY, Didier ISASA, Jean Michel JOLIMON DE HARANEDER, Anita LACARRA, Frédéric CARRICABURU, Murielle LEIZAGOYEN GALARDI, Bénédicte LUBERRIAGA, Jean Pierre MOUHICA, Sylvie MULLON, Maddalen NARBAITS FRITSCHI, Thomas OYARZUN, Pascal PEYREBLANQUE, Jérémy SAVATIER, Ann SIMON, Gorka TABERNA

Ont donné pouvoir / Ahalmena utzi dutenak :

Laetitia LAC (ek) à Murielle LEIZAGOYEN GALARDI (ri)
 Antoine COGNAUD (k) à Pascal PEYREBLANQUE (ri)
 Xalbat GARAT (ek) à Anita LACARRA (i)
 Philippe GIRALDI (k) à Jean Louis FOURNIER (i)

Absents / Hor ez izenak : Nicolas DANEL, Sébastien GALARD, Max-Henri BLOT CHAMPENOIS, Murielle ARREGUI

Secrétaire de séance / idazkaria : Ann SIMON

2025-12 Relais petite enfance intercommunal « A petits pas » : avenant aux conventions financières / « A petits pas » herri arteko haurtzainen bitarteka : diru hitzarmeneko gehigarria

Dans le cadre de la politique petite enfance, la Commune de Saint Jean de Luz avait créé en 2019, en partenariat avec la CAF des Pyrénées Atlantiques, un relais assistantes maternelles à l'échelle des communes d'Ahetze, d'Ascaïn, de Ciboure et de Guéthary afin de proposer un service de qualité aux familles, tout en bénéficiant d'un animateur RAM au sein d'une structure multi accueil de proximité. La Commune d'Ascaïn avait décidé d'adhérer à la structure par convention signée en vertu de la délibération du 12 décembre 2019. Un premier avenant à cette convention a été formalisé afin d'acter l'intégration de la Commune d'Arbonne dans le Relais Petite enfance « A petits pas » au 1^{er} janvier 2022, et revoir ainsi la participation de ces communes suite à cette intégration et également suite à la fin du contrat enfance jeunesse sur ces Communes. Un second avenant avait pérennisé la convention jusqu'à la fin de l'année 2023.

Un nouvel avenant est nécessaire pour prolonger la participation financière de chaque commune concernée suite au passage à la convention globale territoriale et au bonus territoire versé par la Caisse d'Allocations Familiales à la ville de Saint-Jean-de-Luz et mettre en place une tacite reconduction. La participation 2024 d'Ascaïn s'élève à 3 672 €.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet d'avenant joint en annexe.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

APPROUVE l'avenant concernant les conventions financières du Relais petite enfance intercommunal « A petits pas »

AUTORISE M. le Maire à signer l'avenant présenté ainsi que tout document et tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus / Egina eta deliberatua gaineko egun, hilabete eta urtean.

Pour extrait certifié conforme / Egiaztaturiko legezko laburpenaren bitartez.

Le Maire / Auzapez Jauna,
Jean Louis FOURNIER

